

PLAN DE PROTECTION – CAUSTIC COMEDY CLUB

Mis à jour le 26 juin 2021

Ce présent document a été mis en place dans le cadre des ordonnances fédérales émises pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

Le plan de protection vise à protéger le personnel, l'équipe artistique et le public du Caustic Comedy Club (ci-dessous désigné Caustic); il est établi sur la base des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que des recommandations de la branche.

Le Caustic décide de ne pas avoir recours au Certificat Covid et s'engage de ce fait sur les points suivants.

Application

1. Responsabilité personnelle et information

La mise en œuvre du plan de protection est de la responsabilité du Caustic Comedy Club. Les deux personnes de contact sont, respectivement, Olivia Gardet et Emilie Chapelle.

Toutes les personnes concernées (artistes et techniciens, public) ont été expressément informées du présent plan de protection et des prescriptions à respecter (information sur le site internet du Caustic, envoi de mails d'informations).

Le public est informé qu'une mise en quarantaine sera exigée en cas de contact étroit durant la manifestation avec une ou des personnes atteintes de la COVID-19.

Toute personne malade ou présentant des symptômes de maladie est interdite d'accès aux spectacles ou au niveau de la buvette du Caustic.

2. Récolte de données

Le Caustic garantit le traçage de **toutes les personnes présentes** (artistes, techniciens, public) qui doivent, conformément aux exigences du canton de Genève, fournir les informations suivantes avant d'entrer dans les locaux :

- prénom et nom
- numéro de téléphone portable
- adresse de courrier électronique
- code postal

La récolte de données est réalisée via notre billetterie Infomaniak ou manuellement pour des entrées directes.

Ces informations seront vérifiées et regroupées dans une liste électronique. Sur sa requête, elles pourront être transmises dans les 2 heures au médecin cantonal. **Les données ne seront pas utilisées à d'autres fins et seront conservées durant les 14 jours suivant la manifestation.**

3. Hygiène

Les règles d'hygiène de l'OFSP s'appliquent, les gestes barrières sont toujours en vigueur (garder ses distances ou porter un masque, se laver les mains, éviter les embrassades et les poignées de mains, tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude).

3.1 Nettoyage

En plus du nettoyage habituel assuré par l'équipe du Caustic, au moment des représentations, les installations sanitaires, les poignées de portes, les interrupteurs, les surfaces et autres objets touchés par plusieurs personnes sont désinfectés avec des produits ad hoc avant et après les spectacles.

Les poubelles sont vidées régulièrement.

3.2 Aération

Les locaux sont aérés régulièrement au moyen de la ventilation et par l'ouverture des portes et fenêtres avant/après le spectacle.

3.3 Matériel de désinfection / nettoyage

Les installations sanitaires sont équipées de savon et de distributeurs de serviettes en papier. Des distributeurs de désinfectant sont à disposition à l'entrée et à la sortie de la salle, au bar, dans la loge, à la technique, dans la cuisine et à la sortie des WC.

3.4 Port du masque

L'équipe du Caustic porte constamment le masque d'hygiène.

Les artistes et les techniciens portent le masque lorsqu'ils ne sont pas sur scène.

Pour le public, le port du masque est obligatoire, dès l'âge de 12 ans révolus, dès l'entrée dans le bâtiment et pour tous les déplacements internes.

Le Caustic dispose d'un stock suffisant de masques pour le public (en vente au prix de Fr. 1.—).

4. Gestion du public

4.1 Capacité de la salle

La capacité de la salle du Caustic Comedy Club a été ramenée à **33 places selon les décisions fédérales du 23 juin 2021** et le public doit **rester assis durant les spectacles**. Les groupes de personnes sont séparés par une chaise libre.

4.2 Caisse/ billetterie

Afin de simplifier la récolte des données (voir point 2), la réservation est obligatoire.

A la caisse, les paiements en espèces et par carte bancaire sont acceptés. Le personnel du Caustic porte le masque d'hygiène.

4.3 Gestion des flux de personnes

La salle est uniquement accessible par l'entrée principale du Caustic (côté av. Cardinal Mermilod 6).

La sortie de la salle et l'accès aux WC se font par le même chemin. Le flux est régulé par l'équipe du Caustic.

4.4 Installations sanitaires

L'accès aux WC n'est possible que par l'intérieur de la salle. Les installations sont régulièrement nettoyées.

4.5 Pauses

Aucune pause n'est faite durant les représentations.

4.6 Bar / restauration

La consommation de boissons ou de nourriture est autorisée depuis le 31 mai 2021. Le bar n'est accessible qu'aux seules personnes ayant un billet d'entrée pour un de nos spectacles.

Il n'y a désormais plus de règle quant au nombre de personnes autorisées à une même table. Les clients sont invités à patienter à table pour la prise de commande et de ne retirer leur masque qu'une fois assis à table. Des désinfectants sont disposés sur chaque table.

5. Zone de spectacle autour de la scène

5.1 Scène

Une distance d'au moins 1,50 m sépare la scène de la zone réservée au public. Le Caustic est responsable de la zone réservée au public.

L'équipe artistique est responsable de tout ce qui se passe sur la scène. Si, pour les besoins du spectacle, une personne du public est invitée à monter sur scène, l'artiste devra porter le masque pendant ce laps de temps et du gel hydro alcoolique sera à disposition sur scène.

Les artistes respectent la règle de distanciation par rapport à la zone réservée au public.

5.2 Zones d'activités derrière la scène (local technique et loge)

Dans ces zones, toutes les personnes respectent autant que possible la règle de distanciation, sans cela, le port du masque est obligatoire.

La loge des artistes est nettoyée et désinfectée après chaque spectacle.

Le nettoyage de tous les objets touchés est effectué par le technicien après chaque spectacle.

5.3 Activité dans la zone réservée au public / régie

Pendant les représentations, les personnes de la régie lumière/ son, le photographe, les bénévoles peuvent se trouver dans cette zone. Elles respectent la règle de distanciation et portent un masque de protection.

Du désinfectant est à disposition des techniciens. Ces derniers prennent la responsabilité de désinfecter les objets utilisés.

Fait à Carouge le 26 juin 2021

Olivia Gardet – Co-directrice

Emilie Chapelle – Co-directrice